

# Dispositif - Qualité de vie au travail : Mise en place du télétravail

## Contexte

---

Le sujet de la qualité de vie au travail (QVT) fait l'objet d'un cadre normatif et réglementaire. Différents éléments du contexte des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux impactent d'une manière ou d'une autre les conditions ainsi que les relations de travail :

Évolutions réglementaires, économiques, organisationnelles, technologiques ; Évolutions des compétences et métiers, problématiques en matière de ressources humaines et de santé au travail ; Évolution des publics pris en charge, de leurs attentes ainsi que celles de leurs familles ; Stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail Au regard de cette situation et des enjeux sous-jacents, l'Anfh met en place une offre globale de formation et d'accompagnement afin de concilier épanouissement personnel et performances collectives. Cette offre se veut adaptable au contexte de chaque établissement.

## Objectifs

---

Permettre à un établissement ou groupe d'établissements de mettre en œuvre ou d'élargir la pratique du télétravail : -Connaître le cadre juridique du télétravail

- Comprendre le télétravail et les évolutions organisationnelles qu'il génère
- Construire des outils pertinents pour la mise en oeuvre du télétravail
- Préparer la conduite du changement dans sa structure
- Construire la feuille de route propre à son établissement

## Renseignements complémentaires

---

### Module flash

**Durée** : 1 à 4 jours

*Vous pouvez mobiliser et financer vous-même cet accompagnement ou Votre délégation Anfh propose un dispositif QVT piloté à l'échelle régionale ou territoriale.*

#### Public

**Direction, DRH, service RH de l'établissement - Représentants du personnel - Constitution d'un groupe de travail paritaire.**

**Exercice  
2024**

**Nature  
AFN**

**Organisé par  
ENEIS by KPMG**